

# MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 13 février 2023, à 20h00, à la salle du conseil,  
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : Mme Chantale Gagné, conseillère et maire suppléant, M. Patrick Bacon, M. Alain Fradette et M. Gérard Ruel, conseillers et Mme Valérie Simard, conseillère.

Absents : M. Gérard Grenier, maire et Mme Jocelyne Bérubé, conseillère.

Les membres présents forment le quorum; la séance est présidée par Mme Chantale Gagné, maire suppléant.

Mme Cintia Fontaine, directrice générale est également présente.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20h00 par Mme Chantale Gagné, maire suppléant.

### **2023-02-017      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
  - 3.01 Séance extraordinaire du 20 décembre 2022
  - 3.02 Séance ordinaire du 9 janvier 2023
  - 3.03 Séance extraordinaire du 26 janvier 2023
4. Approbation des comptes
5. Période de questions du public (10 minutes)
6. Projet règlement No 226-2023 concernant la limite de vitesse sur le rang Didier – Dépôt
7. Soumissions pour numérotation des terrains du camping
8. Demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles - Club de ski de fond Mont Climont
9. Projet de bornes électriques - Dépôt des demandes d'aides financières
10. Projet bibliothèque – Dépôt demande d'aide financière au programme Bâtiment vert et inclusif
11. Projet Place de l'Acadie et 125<sup>ième</sup> anniversaire – Reddition de comptes et autorisation de signature
12. Soumissions – Chauffage et éclairage du garage municipal
13. Ressource temporaire à temps partiel pour l'accueil : Julie Laurent  
Continuité du mandant de Madame Véronique Fournier  
Honoraires – soutien administratif pour dossiers fin d'année 2022 et début d'année 2023 : Caroline Savoie
14. Règlement No 227-2023 – Démolition d'immeubles – Adoption du projet et avis de motion
15. Règlement No 228-2023 – Emprunt relatif aux travaux de réfection du chemin des Acadiens – Secteur Lac-à-Lunettes – Dépôt du projet et avis de motion
16. Entente relative à l'embauche d'une ressource humaine pour la gestion d'événements et de sites touristiques municipaux avec la municipalité de Causapscal
17. Offre de services de Aqua Ingenium pour étude des réseaux d'égouts
18. Divers
  - 18.01
19. Période de questions réservée au public (10 minutes)
20. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

### **2023-02-018      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023**

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

**ADOPTÉE**

**2023-02-019      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022.

**ADOPTÉE**

**2023-02-020      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2023**

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2023.

**ADOPTÉE**

**2023-02-021      PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes pour la période du mois de janvier 2023 qui totalise 262 061.17 \$, plus 20 174.75 \$ pour les salaires.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)**

Des questions sont adressées au conseil portant sur les sujets suivants :

Déneigement  
Patinoire

**PROJET RÈGLEMENT NO 226-2023 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE  
RANG DIDIER – DÉPÔT**

Le projet de règlement N° 226-2023 concernant la fixation de la limite de vitesse à 70 km/heure sur le rang Didier est déposé au conseil.

**2023-02-022      SOUMISSIONS POUR NUMÉROTATION DES TERRAINS DU  
CAMPING**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter la soumission de Lettrage Allard pour la production de pancartes de numérotation des terrains du camping pour la somme de 1 077.89 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉ**

**2023-02-023      DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE LA LOI SUR LA  
PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES -  
CLUB DE SKI DE FOND MONT CLIMONT**

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu d'appuyer la demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles déposée par le Club de ski de fond Mont Climont.

**ADOPTÉ**

Note au procès-verbal :

L'adoption de la demande 2023-02-023 est conditionnelle; la demande officielle du club de ski de fond du Mont Climont qui sera déposée à la CPTAQ doit être fidèle au projet présenté aux conseil. M. Alain Fradette et M. Patrick Bacon s'engagent à la vérification du respect de cette condition.

**2023-02-024      DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME  
4500 BORNES DE CIRCUIT ÉLECTRIQUE POUR UN PROJET DE  
BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES**

- CONSIDÉRANT que l'électrification des voitures occupe une place de plus en plus importante dans La Matapédia;
- CONSIDÉRANT que Lac-au-Saumon possède des infrastructures touristiques et que les touristes recherchent ce genre d'installation ;
- CONSIDÉRANT qu'aucun équipement adapté n'est sur le territoire de Lac-au-Saumon pour la recharge de voiture;
- CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de jumeler deux programmes pour être financé à 100%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu de déposer une demande au programme 4500 bornes de Circuit Électrique et d'autoriser M. Charles-Éric Poirier, chargé de projet, à compléter et signer tous les documents relatifs au projet de bornes de recharge électriques.

#### ADOPTÉ

**2023-02-2025 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME RECHARGE+ DE PROPULSION QUÉBEC POUR UN PROJET DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES**

- CONSIDÉRANT que l'électrification des voitures occupe une place de plus en plus importante dans la Matapédia;
- CONSIDÉRANT que Lac-au-Saumon possède des infrastructures touristiques et que les touristes recherchent ce genre d'installation ;
- CONSIDÉRANT qu'aucun équipement adapté n'est sur le territoire de Lac-au-Saumon pour la recharge de voiture;
- CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de jumeler deux programmes pour être financé à 100%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu de déposer une demande au programme Recharge+ de Propulsion Québec et d'autoriser M. Charles-Éric Poirier, chargé de projet, à compléter et signer tous les documents relatifs au projet de bornes de recharge électriques.

#### ADOPTÉ

**2023-02-026 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES VERTS ET INCLUSIFS – ÉDIFICE CULTUREL MULTIFONCTIONS BERTRAND-B. LEBLANC**

- CONSIDÉRANT que la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière au programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs pour le projet de relocalisation de la bibliothèque Bertrand-B. Leblanc et l'aménagement de locaux à vocations communautaire;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du guide du Programme ;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité confirme, si elle obtient une aide pour son projet, qu'elle assumera les coûts non-admissibles associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'autoriser M. Charles-Éric Poirier, chargé de projet, à déposer une demande d'aide financière au programme Bâtiment communautaires verts et inclusifs (Infrastructure Canada) pour le projet de relocalisation de la bibliothèque Bertrand-B. Leblanc et l'aménagement de locaux à vocations communautaires.

## ADOPTÉ

**2023-02-027**                    **COMMÉMORATION DU 125<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ARRIVÉE  
DES ACADIENS – FONDS DES LEGS - PATRIMOINE  
CANADIEN – REDDITION DE COMPTES**

CONSIDÉRANT                    qu'il y a eu changement de direction au cours de la mise en œuvre de ce projet

CONSIDÉRANT                    que le projet est terminé et que la réédition de compte doit être complétée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'autoriser M. Charles-Éric Poirier, chargé de projet, à compléter et signer tous les documents relatifs au projet de commémoration du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée des acadiens déposé dans le cadre du programme Fonds des legs de Patrimoine Canadien.

## ADOPTÉ

**RÉFECTION DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ET D'ÉCLAIRAGE AU GARAGE MUNICIPAL (PRABAM)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure afin d'obtenir les informations suffisantes pour une prise de décision éclairée.

**2023-02-028**                    **RESSOURCES TEMPORAIRES À TEMPS PARTIEL POUR  
COMBLER LE DÉPART DE MME NATHALIE LE BESCOND  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

Considérant le départ de Mme Nathalie Le Bescond au poste de directrice générale adjointe;

Considérant l'entrée en fonction récente de Mme Cintia Fontaine au poste de directrice générale greffière et trésorière;

Considérant qu'un délai de plusieurs semaines est requis pour effectuer toutes les démarches de recrutement d'une ressource pour combler le poste de directrice générale adjointe;

Considérant la nature et l'envergure des tâches administratives à accomplir durant ce délai;

En conséquence, il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu

D'embaucher temporairement Madame Julie Parent à partir du 9 février 2023, jusqu'au 23 mai 2023 si nécessaire, 35 heures par semaine, au taux horaire de la convention collective (20.91 \$);

D'accepter l'offre de services de Madame Caroline Savoie pour une présence au bureau municipal vendredi le 17 février 2023 pour la production des T4, relevé 1 et rôle de perception, au taux horaire de 30.00 \$

D'accepter l'offre de services de PF Services Conseils Inc. pour un soutien administratif de 4 heures par semaine selon les modalités de son offre de services en date du 6 février 2023.

## ADOPTÉ

**2023-02-029**                    **RÈGLEMENT NO 227-2023 – DÉMOLITION D'IMMEUBLES – AVIS DE  
MOTION**

Avis de motion est donné par M. Patrick Bacon voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement N° 227-2023 sur la démolition d'immeubles visant à encadrer une demande de démolition pour l'un des quarante-six bâtiments de la municipalité inventoriés dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Matapédia ainsi qu'à octroyer au conseil municipal les fonctions conférées d'emblée au comité de démolition.

**2023-02-030**                    **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 227-2023 SUR LA  
DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Considérant que la Municipalité de Lac-au-Saumon est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que l'article 137 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives prescrit que les municipalités doivent adopter un règlement sur la démolition d'immeuble avant le 1er avril 2023;

Considérant que le chapitre V.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prescrit le contenu des règlements sur la démolition d'immeubles devant être adoptés par les municipalités;

En conséquence, il est proposé par Mme Valérie Simard et résolu unanimement

- d'adopter le projet de règlement numéro 227-2023;
- de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 13 mars 2023 à la salle municipale située au 36 rue Bouillon à Lac-au-Saumon à compter de 19H30.

#### **ADOPTÉ**

#### **2023-02-031      RÈGLEMENT NO 228-2023 – EMPRUNT RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES ACADIENS – SECTEUR LAC-À-LUNETTES - AVIS DE MOTION**

Mme Valérie Simard donne un avis à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil un règlement portant le numéro 228-2023 concernant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection du chemin des Acadiens (secteur Lac-à-Lunettes) sera déposé pour adoption.

#### **RÈGLEMENT NO 228-2023 – EMPRUNT RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES ACADIENS – SECTEUR LAC-À-LUNETTES – DÉPÔT DU PROJET**

Le projet de règlement portant le numéro 228-2023 concernant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection du chemin des Acadiens (secteur Lac-à-Lunettes) est déposé au conseil.

#### **2023-02-032      ENTENTE RELATIVE À L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE HUMAINE POUR LA GESTION D'ÉVÉNEMENTS ET DE SITES TOURISTIQUES MUNICIPAUX ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE CAUSAPSCAL ET DE LAC-AU-SAUMON**

Il est proposé par : M. Patrick Bacon et résolu unanimement

D'approuver les termes de l'entente entre les municipalités de Causapscal et de Lac-au-Saumon relative à l'embauche d'une ressource humaine pour la gestion d'événements et de sites touristiques municipaux;

D'autoriser M. Gérard Grenier, maire et Mme Cintia Fontaine, directrice générale, à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Lac-au-Saumon.

#### **ADOPTÉ**

#### **OFFRE DE SERVICES DE AQUA INGENIUM RELATIVE À LA MODÉLISATION ET L'ANALYSE DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON**

Ce point est reporté à une séance ultérieure afin d'obtenir les informations suffisantes pour une prise de décision éclairée.

#### **RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 minutes)**

Aucune question n'est adressée au conseil durant cette période de question.

**2023-02-033      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu de lever la séance à 20h50.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Gérard Grenier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Cintia Fontaine  
Directeur général

*<sup>1</sup>Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*